

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE 26

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de M. et Mme BOGAERTS-HEREMANS demeurant Rahier 128/4 à 4987 STOUMONT pour le changement d'affectation d'une habitation en une partie bureau et une partie gîte pour 4 personnes sur un terrain situé Rahier, 128/5 à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section A n°1132/M.

Le projet déroge aux normes du Guide régional d'urbanisme relative à l'accessibilité PMR, est situé dans un site classé et s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation étant donné que l'affectation des bâtiments doit être réservée à de la résidence principale permanente.

Il présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional;
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation;
- Art. R.IV.40-1.6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté **sur RDV** durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration (service population), à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou à un autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56
- des explication techniques peuvent être obtenues **sur rdv** du lundi au jeudi de 9h à 12h, par mail ou tél 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 08.10.2025 et clôturée le 22.10.2025¹.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 22.10.2025 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 25 décembre au 1^{er} janvier

